

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUL représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**AEC 005-138/13/CC**

**■ Création et affectation d'une autorisation de programme relative à la construction de bâtiments à vocation sylvo-pastorale sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues-  
DUFSV 13/9375/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'agglomération et de ses compétences en matières de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté Urbaine a engagé, une démarche qui s'est inscrite dans l'objectif de disposer d'un diagnostic permettant de mettre en évidence la situation de l'activité agricole sur son territoire.

Par délibération du 17 décembre 2007, le Conseil de Communauté a décidé d'approuver le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire communautaire, et notamment pour développer le rôle de l'agriculture dans la gestion des espaces naturels.

Par délibération du 8 février 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'engager la mise en œuvre d'une étude relative à l'élaboration de diagnostics Sylvo-pastoraux dans les espaces naturels sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

L'objectif de cette étude spécifique a permis de trouver des zones pastorales potentiellement intéressantes et des sites d'accueil pour la construction de bergeries et de logements de fonction pour des éleveurs sylvo-pastoraux, développant une activité économique viable.

Le diagnostic a été complété par l'analyse et l'expertise sylvo-pastoral afin de déterminer la faisabilité des projets. Une phase opérationnelle dont les modalités s'opèrent autour du choix de l'éleveur, de la définition de l'assistance technique dont il peut bénéficier et de l'engagement auquel il doit souscrire ont été identifiés.

En effet, pressenti sur le site du Vallon de Valtrède au lieu dit les Tourels sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues, le projet consiste à installer un éleveur caprin fromager fermier sédentaire. Le troupeau se composerait à terme de 110 à 140 chèvres du Rove.

Les modalités de pâturage se feront en gardiennage et parcs mobiles, avec la présence du troupeau toute l'année et l'organisation du pâturage s'effectue en quartier suivant les saisons.

La nature des travaux d'aménagement comporte l'implantation d'un bâtiment d'élevage, d'une fromagerie, d'un logement pour l'éleveur et d'une petite salle de vente viabilisée. La parcelle sur laquelle repose le siège d'exploitation a fait l'objet d'une acquisition par la Communauté Urbaine dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) signée avec la SAFER. représente une surface de 4685m<sup>2</sup>.

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

Le comité technique SAFER a validé la candidature de l'exploitante agricole dont le projet d'élevage caprin correspond aux potentialités du secteur. Un Comodat pour une durée de six ans après une période d'essai sur la parcelle à été conclu entre la chevrrière et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Aujourd'hui installée, l'éleveuse a investi dans un tunnel d'élevage, dans une fromagerie module et dans un mobil-home pour démarrer son activité de manière provisoire. La traite a commencé en avril 2011 avec un troupeau de 50 jeunes chèvres du Rove et 35 chèvres alpines adultes pour assurer une lactation viable.

L'ensemble des travaux de viabilisation a été réalisé par les services de la communauté urbaine MPM.

Ainsi, la Construction de bâtiments à vocation sylvo-pastorale sur le site du Vallon de Valtrède au lieu dit les Tourels sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues, nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle, d'un montant de 600 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'Urbanisme,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est amenée à effectuer des acquisitions foncières sur l'ensemble du territoire des 18 Communes membres et de réaliser des équipements, pour permettre dans la mise en œuvre d'action en faveur du maintien de l'agriculture durable la réalisation de ses projets.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme, d'un montant de 600 000 euros, relative à la construction de bâtiments à vocation sylvo-pastorale sur le site du Vallon de Valtrède sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer toute pièce utile à la constitution des dossiers de demande de subvention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – 2013 - Nature 2111, 2031, 2138 et 2315 – Fonction 824 – Sous politique C140 – Opération projet n°DUF 13/3.

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2013 : 150 000 euros

Année 2014 : 450 000 euros

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'accorder sa contribution, et à signer tout document y afférant pour la construction de bâtiments à vocation sylvo-pastorale sur le site du Vallon de Valtrède à Châteauneuf-les-Martigues

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à  
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI